

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize le 9 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, CABROL, DAVID, FÉDOU, GUSTAVE, IZART, MALET, MÉDINA, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme GENAILLE à Mr ANDREU, Mme LAPORTE à Mme MONNEREAU.

Etait absente, excusée : Mme MELCHIOR

Madame GOUESNARD donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2013, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur FÉDOU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du marché d'exploitation de la station d'épuration
- Renouvellement de la convention d'entretien du réseau d'assainissement
- Travaux de branchement électrique du panneau lumineux d'information
- Mise en place d'un éclairage au carrefour de la RD61 et de la rue Victor Hugo
- Demandes de subventions
- Décisions budgétaires modificatives
- Autorisation de mandatement sur la section d'investissement
- Contrat d'assurance statutaire du personnel
- Modification du temps de travail d'un Adjoint technique
- Création et renouvellement de postes
- Approbation de la modification des statuts du SITROM
- Rapport d'activité 2012 du SITROM
- Rapport d'activité 2012 du Syndicat des Eaux
- Questions diverses.

L'Assemblée observe une minute de silence en hommage à Mr Nelson MANDELA.

Monsieur le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal de GRATENTOUR dans laquelle les élus remercient les communes, dont Saint Genies, qui ont offert leur concours après l'incendie qui a détruit une partie du groupe scolaire.

1/ RENOUELEMENT DU MARCHE D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire explique que trois sociétés ont été consultées pour cette prestation. Seule l'entreprise Véolia a remis une offre. Mr CABROL précise que la proposition initiale a été renégociée. Elle s'établit à 20 258,09 € HT. La durée du marché est de 1 an renouvelé par année supplémentaire pour une durée totale de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

2/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le contrat avec la société Véolia arrive à échéance le 31 décembre 2013. Une proposition de renouvellement a été établie au prix de 5 448 € HT.

La prestation couvre :

- Le curage annuel de 2500 ml de réseau
- La vidange semestrielle du séparateur à graisse de l'école et celui de la salle polyvalente
- La surveillance des postes de relevage
- Les opérations éventuelles de dépannage et entretien des installations
- Les désobstructions d'urgence (coût 105 € HT de l'heure)

La durée du contrat est de 1 an renouvelé par année supplémentaire pour une durée totale de 3 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord.

3/ TRAVAUX DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE DU PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION

Monsieur le Maire rappelle que le panneau d'information lumineux qui sera installé au niveau du boulo-drome a été financé par la CCCB. Le raccordement électrique reste à la charge de la commune avec une aide du Syndicat d'Electricité.

Le coût du raccordement est de 3 561 € TTC. La part communale s'élèverait au plus à 1 000 €.

Accord du Conseil Municipal.

4/ MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE AU CARREFOUR DE LA RD61 ET DE LA RUE VICTOR HUGO

Le Syndicat d'Electricité a étudié la mise en place d'un éclairage public au carrefour de la rue Victor Hugo et de la Route Départementale afin de sécuriser les aménagements de voirie (abribus, passage piéton).

Le coût total des travaux s'élève à 16 790 € TTC. La part communale serait au plus égale à 4 862 €.

Le Conseil Municipal donne son accord.

5/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les dossiers de demandes de subventions suivants seront déposés au Conseil Général :

Acquisition d'un aspirateur à feuilles :	2 500,00 € HT
Acquisition d'ordinateurs pour l'école élémentaire.....	2 537,00 € HT
Acquisition d'ordinateurs pour la médiathèque.....	3 081,00 € HT

6/ DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Afin d'ajuster certains comptes budgétaires, le Conseil autorise les décisions modificatives suivantes :

Budget communal :

DM n°3 : Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » sera abondé en utilisant 15 500 € de crédits inemployés au chapitre 012 « Charges du personnel ».

DM n°4 : Il convient d'inscrire le montant de la cession de l'ancien tracteur soit 8 000 € en recettes de fonctionnement au compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations » et en dépenses d'investissement au compte 21571 « Matériel de voirie roulant ».

DM n°5 : Afin de sortir l'ancien tracteur de l'actif de la commune, des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement sont nécessaires. Les montants à inscrire sont 29 270,21 € aux comptes 675 et 21578 et 21 270,21 € aux comptes 776 et 192.

Budget de l'Assainissement :

DM n°1 : Afin de régulariser l'imputation d'un mandat la somme de 6 617,86 € sera portée en recette au compte 218 et en dépense au compte 2158.

7/ AUTORISATION DE MANDATEMENT SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique que préalablement au vote du Budget Primitif 2014, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Compte tenu que le BP 2014 ne sera voté qu'après les élections municipales et afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en 2013. A savoir :

Budget communal :

Chapitre 21 : 50 600 €

Chapitre 23 : 98 825 €

Budget de l'assainissement :

Chapitre 21 : 39 750 €

Chapitre 23 : 93 250 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

8/ CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Les deux contrats groupe qui couvrent les risques statutaires relatifs au personnel (agents CNRACL et agents IRCANTEC) arrivent à terme le 31 décembre 2013.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a lancé, pour le compte des collectivités affiliées, la procédure de mise en concurrence.

A l'issue de la consultation le marché a été attribué au groupement GRAS SAVOYE (courtier) – AXA France Vie (Assureur) pour 4 ans.

La hausse des cotisations a été engendrée par les éléments de contexte suivants : champ concurrentiel réduit et dégradation de l'absentéisme dans les collectivités territoriales.

Pour la couverture des agents affiliés à l'IRCANTEC (moins de 28h hebdomadaires) le taux de cotisation serait de **1,29%**.

Pour la couverture des agents affiliés à la CNRACL : 4 choix de couverture et de taux sont proposés.

Si l'on garde la même couverture qu'en 2013 (franchise de 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire) le taux de cotisation calculé sur la masse salariale serait de 6,86 % au lieu de 4,73 %.

Compte tenu des cas d'absentéisme de notre personnel, arrêts inférieurs à 10 jours (donc non remboursés) ou des arrêts pour accident de service (sans franchise) ou pour opération et accident de la vie quotidienne (au-delà de 30 jours), Monsieur le Maire propose de retenir la couverture avec franchise de 30 jours fermes par agent au taux de 5,45 %.

La cotisation s'élèverait à environ 22 000 € sans couverture des charges patronales. La couverture ou non des charges patronales sera étudiée plus précisément pour connaître l'impact sur la cotisation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion avec le taux de 5,45%.

9/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Une réorganisation du service entretien des locaux et des écoles nécessiterait l'augmentation des heures d'un agent.

Son temps de travail est actuellement de 20 heures hebdomadaires, il faudrait le passer à 21 heures.

Accord du Conseil Municipal

10/ CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES

- **Autorisation d'engagement de vacataires :**

La mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) va nécessiter le recours à des intervenants extérieurs rémunérés. Considérant le caractère non permanent de ces prestations, ils seront rémunérés à la vacation.

Le professeur de musique : 25 € de l'heure

Le professeur de tennis de table : 18 € de l'heure

Le professeur de judo : 15 € de l'heure

- **Autorisation de mise à disposition d'intervenants par les associations**

Certaines associations ont proposé de mettre à disposition des professeurs pour les TAP. Ils seront rémunérés directement par l'association, qui facturera ensuite la prestation à la mairie. Les modalités seront formalisées dans une convention signée avec ces associations.

Gymnastique : 22 € de l'heure

Basket : 15 € de l'heure

Yoga : 25 € de l'heure

- **Renouvellement de 4 postes d'adjoint d'animation** occasionnel pour 6 mois pour l'accueil de loisirs.

Les agents seront rémunérés au nombre d'heures effectuées.

Accord du Conseil Municipal

11/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SITROM

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SITROM en date du 17 octobre 2013 par laquelle les délégués du SITROM ont entériné la modification des statuts du Syndicat.

Cette modification intervient suite à la substitution de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue à la commune de Rouffiac-Tolosan à compter du 31/12/2013 au sein du périmètre du syndicat mixte de traitement et de ramassage des déchets ménagers des cantons centre et nord de Toulouse.

Le Conseil, approuve la modification des articles 1, 5 et 6 des statuts du SITROM.

12/ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012 DU SITROM

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012 le SITROM regroupe 7 communes représentant 19 212 habitants, soit 1,56 % de plus qu'en 2011.

Les ordures ménagères collectées ont baissé de 3,11 %. Ont augmenté, les collectes de verre + 8,28 %, des recyclables +3,48 %, des déchets verts +8,96 %.

La valorisation des recyclables a rapporté 57 131 €

13 307 bacs étaient en service fin 2012, dont 6 752 pour les ordures ménagères et 6 555 pour les déchets recyclables.

2 381 composteurs sont installés sur le territoire du syndicat soit 34,93 % de foyers équipés dont 327 pour St Genies soit 41,29 % de foyers équipés.

13/ RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur DAVID présente une synthèse de ce rapport. Le syndicat est composé de 8 communes réunissant 8257 abonnés dont 868 pour St Genies.

En 2012, 7 539 408 m³ d'eau ont été prélevés à l'usine soit 5,5 % de plus qu'en 2011.

Les ressources proviennent de la Garonne et du Canal Latéral.

La facture d'eau d'un usager consommant 120 m³ à l'année s'est élevée au 1^{er} janvier 2013 à 196,44 € contre 194,29 € au 1^{er} janvier 2012, soit une augmentation de 0,8 %.

14/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Temps d'Activités Périscolaires

Ces TAP ont démarré début novembre. Chaque soir une activité d'une heure est proposée en élémentaire et en maternelle sur inscription. Les inscriptions se font directement par le biais du site internet de la commune.

b/ Un fruit à la récré

Plusieurs distributions de fruits ont été effectuées depuis la rentrée : prunes, raisins, poires, pommes, mandarines et sont très appréciées par les enfants. Des actions pédagogiques sont mises en œuvre par les enseignants dans le cadre de cette opération.

c/ Soirée des nouveaux arrivants

Monsieur le Maire remercie les élus qui se sont occupés de l'organisation de cette manifestation qui regroupait les nouveaux arrivants, les élus, le personnel municipal et les responsables des associations communales.

d/ Téléthon

Les différentes manifestations organisées sur la commune par le CMJ, les jeunes ou les associations ont permis de récupérer 1 432,50 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.